



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA FNEC FP FO 76

### Les dysfonctionnements de la MDPH nuisent aux enfants en situation de handicap !

Dans le cadre de la scolarisation des enfants en situation de handicap, la FNEC FP FO 76, avec les psychologues de l'Éducation Nationale, constate une remise en cause des compétences des professionnels et des attentes des familles.

**Au niveau national**, par manque de places, la cour des comptes explique que les MDPH tendent à rejeter les orientations et les préconisations des professionnels pour s'adapter à l'offre disponible au lieu de s'adapter aux besoins réels des élèves.

De fait, les enfants les plus fragiles deviennent la variable d'ajustement du gouvernement qui organise la pénurie de places dans les ESMS (établissements sociaux et médicaux-sociaux). D'ailleurs, il reconnaît lui-même que, faute de place, 24 000 élèves n'ont pas accès à une scolarisation adaptée dans les établissements spécialisés tels que les IME, les IMPRO, les IEM, les ITEP... alors qu'ils sont notifiés.

Mais au lieu d'en tirer les conclusions qui s'imposent, le gouvernement poursuit sa fuite en avant avec le démantèlement de l'enseignement spécialisé dont l'acte 2 de l'école inclusive en est le pivot. Cette situation aboutit à toujours moins de prise en charge pour les élèves et des conditions de travail toujours plus dégradées pour les personnels.

Sur le terrain, la FNEC FP FO 76 observe :

- un nombre croissant de rejet des demandes d'orientation dans des dispositifs spécialisés ;
- une augmentation du nombre de rejets de maintien en Grande Section : les enfants arrivent alors en élémentaire sans tirer profit de leur scolarisation ;
- l'échec douloureux de l'inclusion en milieu ordinaire : l'écart entre la vie de classe et le vécu de l'enfant en situation de handicap l'isole du groupe classe. L'inclusion se mue alors en exclusion ;
- la réponse unique de l'AESH au titre de la compensation, réponse fréquemment avancée, est souvent insuffisante voire inadaptée.

Ainsi, le cadre inapproprié et les exigences scolaires et sociales inatteignables, en dépit des adaptations mises en place, constituent une véritable maltraitance alors qu'une scolarisation spécialisée et adaptée existe pour ces élèves.

**Au niveau départemental**, la MDPH 76 a accumulé un retard excessif dans le traitement des demandes : 11 mois de délai au lieu de 4 stipulés sur le formulaire national pour les primo-demandes. Les conséquences apparaissent dommageables à plus d'un titre :

- Le retard dans les réponses MDPH reporte d'autant l'aide apportée aux enfants notifiés.
- Le nombre de demandes rejetées et le nombre de réponses qui ne sont pas en adéquation avec les préconisations des professionnels augmentent de façon significative. En résulte un accroissement du nombre de recours, pour lesquels il n'existe même plus de délais de réponse.
- Pour pallier le retard pris par la MDPH, les professionnels se voient contraints à réactualiser les pièces justificatives déjà fournies (GEVASCO, bilans psys, médicaux et paramédicaux) afin que la MDPH puisse statuer sur des données actualisées.

Cette situation conduit à une maltraitance généralisée :

- Pour les enfants en situation de handicap qui n'obtiennent pas les compensations adéquates, aggravant ainsi leur mal-être à l'école.
- Pour les familles puisque la scolarisation de leur enfant peut être qualifiée de parcours du combattant, laissant sur le bord du chemin toutes celles qui n'auront pas trouvé les ressources nécessaires pour y faire face.
- Pour les professionnels du soin qui voient ainsi leur charge de travail encore augmenter et leur expertise disqualifiée.
- Pour les équipes pédagogiques qui se trouvent démunies : la pédagogie ne peut se substituer aux soins.
- Pour les autres élèves de la classe dont l'apprentissage peut se trouver perturbé, voire entravé, par l'expression du mal-être de l'enfant en situation de handicap.

**Au niveau national, la FNEC FP FO revendique l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive au profit de la défense de l'enseignement spécialisé, une Statut et un vrai salaire pour les AESH, ainsi que le maintien et la création de toutes les places nécessaires dans les ESMS.**

**Au niveau départemental, la FNEC FP FO 76 demande à la MDPH 76 :**

- **L'arrêt des demandes de réactualisation de bilans psychométriques : éprouvants pour les élèves et chronophages pour les Psychologues de l'Éducation Nationale déjà surmenés par leur charge de travail.**
- **Le respect du délai de réponse de 4 mois.**
- **Une réelle prise en compte de l'expertise des professionnels de l'Éducation Nationale et des professionnels de soin.**
- **Des réponses en adéquation avec les besoins réels de l'enfant et non l'offre disponible.**